



## PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de l'ASSOCIATION ' GOLF CLUB des YLANGS '

En date du : **SAMEDI 29 OCTOBRE 2016** **17H30**

L'an deux mille seize, le 29 Octobre, à dix-sept heures trente,

Les membres de l'association 'GOLF CLUB des YLANGS' se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, au ClubHouse des installations, sis à Combani, sur convocation du Président.

Les membres ont emmargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire en fonction des pouvoirs qui leur ont été remis.

Le Président de l'association GOLF CLUB des YLANGS est nommé Président de séance conformément aux statuts.

Le Président met à la disposition des membres présents :

- Une copie de la lettre électronique de convocation
- La feuille de présence et les procurations données par les adhérents représentés.

Le Président fait remarquer que cette assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 13 des statuts.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président :

- Nombre d'adhérents en droit de voter : **63** à jour de cotisations
- Nombre de participants à l'Assemblée générale : **34**

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale extraordinaire est valablement constituée.

Le Président ouvre la séance à 18H en donnant lecture de l'ordre du jour :

- **RAPPORT MORAL et FINANCIER exercice annuel 2015/2016**
- **ARRET des COMPTES 2015/2016**
- **BUDGET prévisionnel**
- **INVESTISSEMENTS et SUBVENTIONS**
- **CONSIGNES d'USAGE du PARCOURS**
- **RENOUVELLEMENT du BUREAU**
- **QUESTIONS DIVERSES**

En préalable, le Président a présenté aux membres réunis, RASMIA, nouvelle assistante administrative.

Il a ensuite remercié l'équipe 'green', Gilles SALMON, Philippe DIOT, Slavko FORJAN et Camille pour leur implication dans le montage des greens, ainsi que Philippe PERNOT, Mehdi FERREUX, Rachidi, Sofiane et Karim. Jean Elie DECAMBRON a été d'autre part distingué pour son rôle de coordinateur de projet.

➤ **1<sup>ere</sup> RESOLUTION : rapport moral et financier**

Le Président a rappelé les principales actions engagées lors de l'année écoulée :

- Les travaux d'amélioration du parcours et évidemment la transformation des greens.
- La sécurisation du parcours avec la réfection en cours des clôtures.
- Les efforts de réduction de la masse salariale du personnel de l'association.
- La mise en ordre de la comptabilité avec l'aide de la trésorière

Michelle DECAMBRON, trésorière, a commenté le compte de résultats 2015/2016, qui n'est pas disponible dans sa version officielle, car en cours de vérification chez notre expert-comptable.

Il s'avère que le résultat d'exploitation est équilibré, mais que les résultats financiers restent négatifs, notamment à cause des provisions pour loyer, et bien que nous ayons fortement réduit les dotations aux amortissements.

Il est néanmoins encourageant de noter que la situation financière du club s'améliore par rapport à l'exercice précédent.

- A la demande du Président, un vérificateur aux comptes s'est désigné, Slavko FORJAN.
- Les comptes de résultats lui seront transmis dès réception.
- Une synthèse de ces comptes seront aussi transmise aux membres.

➤ **2<sup>eme</sup> RESOLUTION : Budget 2016/2017**

Michelle DECAMBRON a ensuite présenté le budget prévisionnel 2016/2017.

Les recettes sont envisagées dans la continuité de l'exercice précédent, en intégrant les augmentations de tarifs votées en assemblée le 28 MAI dernier.

Le budget global est prévu bénéficiaire, d'un montant d'environ 220 000€.

✓ **COMPTES de DEPENSES :**

Le principal poste de dépenses reste bien évidemment les salaires et charges sociales pour un montant annuel de 102 000€, similaire à celui de l'exercice précédent.

Le deuxième poste de dépenses est le gardiennage pour environ 35 000€ pour 12 mois.

Les charges d'exploitation (Entretien, Loyers, Carburants, Consommables,...) représentent environ 45 000€, en ligne avec l'exercice précédent.

✓ **COMPTES de RECETTES :**

Les cotisations d'adhésion sont estimées de manière ambitieuse à 80 000€, soit 90 à 100 membres, pour prendre en compte l'amélioration de la jouabilité du parcours (Greens).

Le sponsoring, essentiellement d'entreprise devrait assurer une recette de 45 000€, tiré par l'organisation d'un OPEN entreprises.

Les subventions, probablement d'un montant effectif de 12 800€, seront un peu inférieures à celles de l'exercice précédent ou nous avons pu solliciter, à titre pédagogique, la réalisation d'un putting green, en cours de réalisation.

Les recettes de bar et de cours restent prévues conformes à celles réalisées lors de l'exercice précédent.

Alain KEMPCZYNSKI a évoqué la possibilité de remplacer le gardiennage physique par un gardiennage vidéo ou aléatoire.

Ces solutions, tout à fait intéressantes, sont retenues, mais demandent un chiffrage des travaux de regroupement et de sécurisation de nos bâtiments et containers.

A l'unanimité des membres présents, le budget prévisionnel est accepté.

Une copie sera transmise à chaque adhérent, par mail, dès la validation des comptes de résultats de l'exercice 2015/2016 par notre expert-comptable.

➤ **3<sup>eme</sup> RESOLUTION : Subventions et Investissements**

Le remplacement des greens en terre par des greens synthétique est achevé.

Un rodage est nécessaire pour définir les dernières finitions requises (Sablage, réglage des bogeys,...).

A l'unanimité des membres présents, il est décidé d'utiliser le reliquat de subvention (Environ 7 à 9000€) et le résultat prévu de l'OPEN entreprise (10 000€) pour rénover les 2 derniers greens.

➤ **4<sup>eme</sup> RESOLUTION : Consignes d'usage du parcours**

Pour rappel, nous avons mis en place 2 règles locales :

- Le déplacement de la balle d'une carte sur les fairways uniquement, sans se rapprocher du green, pour prendre en compte leurs défauts.
- Le déplacement de la balle d'une carte sur les bandes d'avant greens synthétiques sans se rapprocher du bogey, et sans se placer sur le green (Nouvelle règle).  
L'application de la règle officielle des zones en réparation (free drop) s'applique jusqu'à correcte végétalisation sur les tours d'avant greens.

➤ **5<sup>eme</sup> RESOLUTION : Renouvellement du bureau**

Le bureau a posé sa démission en bloc.

Se sont représentés :

Laurent MERCY  
Jean Elie DECAMBRON  
Philippe PERNOT  
Nathalie SABATHIER  
Alain KEMPCZYNSKI  
Frank GRUSELLE

Se sont nouvellement présentés :

Gilles SALMON  
Philippe DIOT  
Frank ALBERT

L'assemblée réunie a approuvé à l'unanimité cette liste.  
Etant constitué de 9 membres, ce bureau est valablement constitué.

➤ **Questions diverses :**

**TARIFS des GREENFEES :**

Afin de simplifier la gestion ET le contrôle des joueurs accédant au parcours avec un greenfee, il est proposé de ne conserver que :

Le greenfee journalier à 30€ accessible à tous joueurs à jour de licence quel que soit son lieu de résidence.

Un forfait greenfee mensuel à 150€, de même accessible à tous joueurs à jour de licence quel que soit son lieu de résidence.

**MODULATION d'ADHESION :**

Pour instituer une règle, et être plus attractif, le tarif annuel d'adhésion sera, à partir de novembre calculé au prorata temporis.

Ainsi les joueurs débutants, acquérant leur carte verte en cours d'année pourront adhérer à des conditions optimales.

**ADHESION 'SOCIALE' :**

Afin de permettre l'accès à la pratique du golf à des joueurs ayant des revenus faibles, le tarif d'adhésion annuelle pourra être modulé (Coût, facilité de paiement) au cas par cas.

**L'assemblée générale ordinaire a été levée à 20H15.**

Fait à COMBANI,  
Le samedi 29 OCTOBRE 2016

**Le Président,  
Laurent MERCY**